

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



610695928

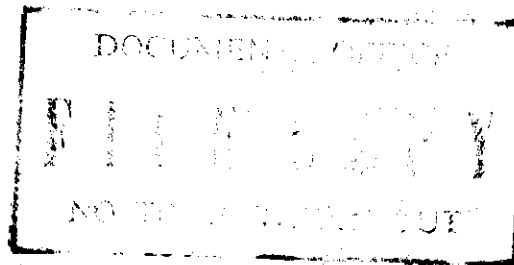
Distr.
LIMITEE



E/CN.14/CART/38
E/CONF.43/38
7 juin 1963

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE CARTOGRAPHIQUE REGIONALE
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE
Nairobi (Kenya), 1-13 juillet 1963
Points 8 et 11 de l'ordre du jour provisoire



COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE CARTOGRAPHIE
PROJETS REGIONAUX

(Note du secrétariat)

COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE CARTOGRAPHIE
PROJETS REGIONAUX

(Note du Secrétariat)

1. A sa cinquième session, tenue à Léopoldville du 18 février au 2 mars 1963, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en terminant l'examen du rapport au Groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles,^{1/} a décidé d'inclure, dans les projets et activités de caractère permanent et de haute priorité de la CEA, une tâche qui, selon la définition qu'elle en a donnée,^{2/} consistera à "préparer, en collaboration avec l'UNESCO et les autres institutions spécialisées intéressées, la création d'un centre régional chargé de l'interprétation des enquêtes aériennes et d'un centre de formation de photogrammétrie et de prospection géophysique aérienne".

2. Etant donné la nécessité, indiquée par de nombreux pays en voie de développement, de former du personnel technique compétent dans les divers types de levés et les diverses branches de la cartographie moderne afin de renforcer et de développer les possibilités de leurs services cartographiques nationaux, étant donné aussi le vaste champ d'application qui s'offre à ces techniques cartographiques, non seulement pour l'étude et l'exploitation des ressources naturelles, mais aussi pour l'exécution d'autres projets économiques et sociaux, tels que l'aménagement des villes et des campagnes, la colonisation agricole, la construction de routes et de voies ferrées, l'amélioration de la navigation aérienne et maritime, le progrès de l'agriculture, etc., la Conférence voudra peut-être examiner les projets régionaux proposés en fonction des renseignements fournis par les participants sur les facilités existant en Afrique et sur les besoins immédiats et à long terme de la formation envisagée.

1/ E/CN.14/192.

2/ Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique au Conseil économique et social pour la période du 4 mars 1962 au 2 mars 1963 : projet 23-01, alinéa i).